

Communiqué de presse

24 juin 2021

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications tient son Conseil d'Administration

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a tenu son Conseil d'Administration, à Rabat, le 23 juin 2021.

Lors de cette session, le Conseil d'Administration a pris connaissance de la situation du secteur des télécommunications à fin 2020 et au 1^{er} trimestre 2021, de la contribution et la résilience du secteur et de ses différentes infrastructures durant la pandémie Covid-19 et des investissements déployés. Il a également pris connaissance des actions mises en place durant cette période telles que le zéro rating¹ au profit des plateformes nationales de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, des habous et des affaires islamiques et de certains services à caractère social ainsi que de la diversification des offres notamment post-payées.

Le Conseil a également examiné le bilan de la mise en œuvre de la Note d'orientations Générales pour le développement du secteur des télécommunications à horizon 2023² (NOG-2023) et les résultats réalisés après une année de sa mise en œuvre effective.

Par ailleurs, le Conseil a examiné et approuvé les principes directeurs pour le développement et le déploiement d'un plan national fibre optique qui vise à permettre l'accès des ménages au service très haut débit via la fibre et a approuvé la révision du Plan National des Fréquences (PNF) qui intervient suite à la tenue de la dernière Conférence Mondiale des Radiocommunications dont les actes finaux entrent en vigueur courant 2021.

Par la suite, le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route³ pour le repositionnement de l'Institut National des Postes et Télécommunications et a noté les résultats obtenus et leur alignement avec les objectifs préalablement fixés.

Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a procédé à l'approbation des Comptes de l'ANRT au titre de l'exercice 2020 et a également approuvé les budgets de l'ANRT.

¹ : Gratuité de l'accès data ou SMS.

² : Adoptée en décembre 2019 et publiée en avril 2020. (cf. <http://www.anrt.ma/publications/notes-orientations-generales>).

³ : Adoptée en décembre 2017 et mise en œuvre à partir de la rentrée universitaire 2018/2019.